

Image not found or type unknown



# Règlement intérieur d'une association : comment le modifier ?

Fiche pratique publié le 17/02/2014, vu 569 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Une association loi 1901 peut modifier librement son règlement intérieur en respectant la procédure qu'elle a prévue dans ses statuts ou dans son règlement intérieur.**

Lorsque la loi n'a pas rendu obligatoire l'établissement d'un règlement intérieur, les statuts ou le règlement intérieur peuvent fixer l'organe compétent pour le modifier.

Si rien n'a été prévu, c'est l'organe qui a adopté le règlement intérieur qui est compétent pour le modifier.

[Voir le guide](#)